



Regroupement familial sur pla.e

Par **Chichi17**, le **11/07/2014 à 15:49**

Bonjour Je suis rentrés en France en 09/2010 avec visa pro je me suis marié en 11/2010 à bordeaux mon mari c'est un algérien comme moi il a un titre de séjour de 10ans il est en France depuis l'année 2000. Il travail, il a un appartement. J'ai deux enfant née en France a bordeaux une fille un garçon . On a déposé notre dossier. Il manque rien. Après 9 mois de dépôt j'ai envoyer une lettre pour voire la suite .une semaine après j'ai reçu une lettre dossier " refuse " sans aucun motif . Aider moi svp je sais pas ce qu'il faut faire Merci

Par **aguesseau**, le **11/07/2014 à 16:18**

bjr,

la procédure de regroupement familial est prévu pour que l'étranger puisse faire venir sa faille en france.

le regroupement familial alors que la famille est déjà en france est une procédure exceptionnelle.

vous pouvez consulter ce lien:

<http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F11167.xhtml>

êtes-vous actuellement en situation régulière vous et vos enfants ?

cdt

Par **Chichi17**, le **11/07/2014 à 16:23**

Merci d'avoirs répondre mais j'arrive pas accède ou lien

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **16:25**

il faut faire un copier-coller de l'adresse.

Par **Chichi17**, le **11/07/2014** à **16:34**

Pour mais enfant oui mais pour non

Par **Chichi17**, le **11/07/2014** à **16:46**

J'ai tout ce qu'il faut comme papier (apprt,ressource de mon mari) à part que je suis on situation irrégulière donc je peut déposer un nouveaux dossier mais c'est ou qu'elle niveau l'ofi ou préfecture

Par **aguesseau**, le **11/07/2014** à **18:04**

vous disiez dans votre premier message que votre dossier était complet.
malheureusement pour un regroupement familial avec la famille déjà présente en france, il faut que les 2 parents aient un titre de séjour d'au moins un an, condition que vous ne remplissez pas puisque vous êtes en situation irrégulière donc votre dossier n'est pas complet ce qui explique le refus..
je pense que vous devriez prendre contact avec une association d'aide aux étrangers.
cdt

Par **Chichi17**, le **11/07/2014** à **18:07**

C'est déjà fait ils m'en demander d'attendre quand je fini mes 5ans de présence on France .